

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Délibération n° 2024-03-28-2h*

**L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 28 MARS**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

**Présents :**

*Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Carl COIGNARD, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.*

**Procurations :**

*Muriel PRADES donne pouvoir à Sandrine MAZARS,  
Marie SANCHEZ-RUIZ donne procuration à Gilbert GIMBERNAT,  
Maryse OLIVÉ donne pouvoir à Pierre ROS,  
Jean-Philippe COMPAN donne pouvoir à Pascale GENIEIS-TORAL,  
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne procuration à Bernard SAUCEROTTE,  
Sandrine MORONI donne pouvoir à Pascal VIVIANI.*

**Absent excusé :**

*Jean-Luc LENOIR.*

**Objet : Budget Primitif 2024 du Théâtre de l'Ardailon.**

Le Budget Primitif 2024 du Théâtre de l'Ardailon et ses états annexes sont présentés à l'approbation du Conseil Municipal.

Le vote s'effectue au niveau du chapitre budgétaire pour la section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Il est voté avec la reprise du résultat de 2023.

Le Budget Primitif du Théâtre de l'Ardailon s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 278 072.00 euros en section de fonctionnement et à la somme de 35 584.94 euros en section d'investissement.

**CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la proposition de budget primitif 2024 du budget annexe du Théâtre de l'Ardailon,

CONSIDERANT la Commission Finances en date du 25 mars 2024,

CONSIDERANT les inscriptions budgétaires au titre du budget primitif 2024 du budget annexe du Théâtre de l'Ardailon,

## DELIBERE

Et par vote à mains levées,

### FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : à la majorité (23 Pour / 2 Contre / 3 Abstentions / 1 Absent)
- Recettes : à la majorité (23 Pour / 2 Contre / 3 Abstentions / 1 Absent)

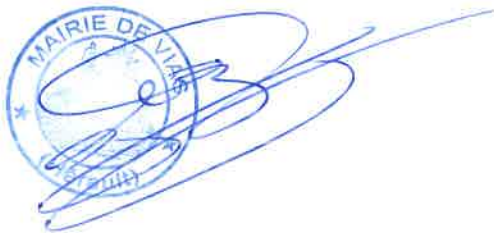
### INVESTISSEMENT :

- Dépenses : la majorité (23 Pour / 2 Contre / 3 Abstentions / 1 Absent)
- Recettes : à la majorité (23 Pour / 2 Contre / 3 Abstentions / 1 Absent)

**VOTE** par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement, le budget primitif 2024 du budget annexe du Théâtre de l'Ardillon avec la reprise du résultat 2023, arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 278 072.00 euros en section de fonctionnement et à la somme de 35 584.94 euros en section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

**Le Secrétaire de Séance**



**Maître Jordan DARTIER**  
**Maire de VIAS**



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
informe que la présente peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier  
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique  
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis au représentant de l'Etat le : 05/04/2024

Publié le :

